



QUESTIONS AND ANSWERS

| | |
|------------------------|----------------------------------|
| Project Title: | Aboriginal Consultation Services |
| Request number: | RFSO 1000199136 |

QUESTION 1 :

Could you please indicate if there is a company currently providing these services? If so, provide the following for the current incumbent contract:

- contract value (specifying if tax is included);
- duration (including level of effort/number of days); and
- company providing the services.

ANSWER 1:

- No, there is currently no company providing these services.

QUESTION 2:

In regards to M3 for the Facilitator Consultant, would Canada be able to define “proponent”? Would Canada be able to provide examples where the Government of Canada is a proponent?

ANSWER 2:

- "Proponent", in respect of a project, means the person, body, federal authority or government that proposes or initiates a project.

A hypothetical example of a project where Canada is the proponent is as follows:

Canada is proposing a demolition project of Crown-owned buildings located on Crown land situated in close proximity to multiple First Nations Communities. Consultation with the key stakeholders is required to fulfill Canada’s duty to consult. In this hypothetical scenario, Canada is the proponent of this demolition project.

QUESTION 3:

Given the requirement under R5 (Facilitator Consultant - Senior) that “The Bidder’s proposed resource has demonstrated experience monitoring and controlling at least two (2) consultation processes in parallel”, can you please clarify and confirm the requirement under M1 (Facilitator Consultant - Senior) whereby “The Bidder’s proposed resource must have fifteen (15) years of demonstrated experience in planning and executing consultation processes”. Can this experience be overlapping (ie a proposed resource who has been planning and executing consulting services for 15 years would be deemed compliant) or does it have to be non-overlapping?

ANSWER 3:



QUESTIONS AND ANSWERS

- For the purpose of M1 Facilitator Consultant – Senior, where the Bidder’s proposed resource must have fifteen (15) years of demonstrated experience in planning and executing consultation processes, a proposed resource with overlapping experience planning and executing consulting services for 15 years would be deemed compliant, provided the proposed resource has at least 10 years of experience in both planning and execution. However, overlapping experience of two different processes shall only be counted once towards either planning or execution (cannot be double counted).

Example:

A proposed resource has demonstrated experience with two consultation processes that ran in parallel for a period of time:

Process 1: Planning and executing a consultation process spanning 24 months from January 2014 to December 2015

Process 2: Executing a consultation process spanning 15 months from January 2015 to March 2016.

- o For the purpose of M1 Facilitator Consultant – Senior, 27 months of total demonstrated experience in planning and executing consultation processes can be counted.
- o The overlapping planning and executing experience from January 2015 to December 2015 can either be counted towards planning OR executing, but not both.

QUESTION 4:

Can you also clarify and confirm the status of M1 for the Information / Records Management Specialist – Intermediate and Project Administrator – Junior – ie overlapping vs non-overlapping.

ANSWER 4:

- For the purpose of M1 Information / Records Management Specialist – Intermediate and Project Administrator – Junior, a proposed resource with overlapping experience would be deemed compliant. However, overlapping experience of two different processes should only be counted once towards this experience.

Example:

If the proposed resource has demonstrated experience with two consultation processes, Process 1 spanning 24 months from January 2014 to December 2015 and Process 2 spanning 10 months from January 2015 to October 2015, for the purpose of M1, 24 months of experience shall be counted.

QUESTION 5:

Can you please clarify if the same university degree equivalency for M4 (Facilitator Consultant -



QUESTIONS AND ANSWERS

Senior), M3 (Information / Records Management Specialist – Intermediate) and M3 (Project Administrator – Junior) applies to R8 (Facilitator Consultant - Senior), R5 (Information / Records Management Specialist – Intermediate) and R5 (Project Administrator – Junior) – ie the degree may be from a non-Canadian university?

ANSWER 5:

- Yes, same university degree equivalency for M4 (Facilitator Consultant - Senior), M3 (Information / Records Management Specialist – Intermediate) and M3 (Project Administrator – Junior) applies to R8 (Facilitator Consultant - Senior), R5 (Information / Records Management Specialist – Intermediate) and R5 (Project Administrator – Junior).

QUESTION 6:

Can you clarify the requirement for M1 Information/Records Management Specialist which states that the proposed resource must have six (6) years of demonstrated experience performing each of the following services:

- a) Responsible for the efficient and systematic control of the creation, receipt, maintenance, use and disposition of records, including the processes for capturing and maintaining evidence of and information;
- b) Producing professional research reports based on detailed research into federal and other relevant records;
- c) Developing, organizing, monitoring, conducting and reporting on sustained archival research projects; and
- d) Delivering research and reference services, including searching online systems and the web to find information.

This implies that the resource must have a total of 24 years of non-overlapping experience to meet this mandatory requirement. Would the Crown consider replacing ‘each’ with ‘a combination’ to allow bidders to propose resources with a total of six years of experience spanning a, b, c and d.

ANSWER 6:

M1 Information/Records Management Specialist will be modified as follows:

- The proposed resource must have a total of six (6) years of demonstrated experience performing a combination of the following services :
 - a. Responsible for the efficient and systematic control of the creation, receipt, maintenance, use and disposition of records, including the processes for capturing and maintaining evidence of and information;
 - b. Producing professional research reports based on detailed research into federal and other relevant records;



QUESTIONS AND ANSWERS

- c. Developing, organizing, monitoring, conducting and reporting on sustained archival research projects; and
- d. Delivering research and reference services, including searching online systems and the web to find information.

Overlapping experience is acceptable as long as the proposed resource has a minimum of two (2) years of experience in each of the service areas mentioned above.

QUESTION 7:

R3 for the Facilitator Consultant role asks for experience similar to the scope, deliverables, size, and stakeholders of the SOW. The scope in the SOW only describes tasks completed and does not describe the limitations of the project. The SOW also does not describe the size or stakeholders in the project. Would the client be able to clarify what kind of a response they are seeking in R3?

ANSWER 7:

Q 7 a – “The scope in the SOW only describes tasks completed and does not describe the limitations of the project.”

A 7 a – Section 6) Deliverables and Milestones of the SOW describes in fair detail the expectations and limitations of the project.

Q 7 b – “The SOW also does not describe the size or stakeholders in the project.”

A 7 b – Section 6.1 Aboriginal Consultation Services of the SOW identifies the groups that the stakeholders would need to be selected from and describes their respective participation. As for the size, that would be established in Phase I – Internal Consultations.



QUESTIONS ET RÉPONSES

| | |
|-------------------------------|--|
| Titre du projet : | Services de consultation des Autochtones |
| Numéro de la demande : | DOC 1000199136 |

QUESTION 1 :

Pourriez-vous s'il vous plaît indiquer si une entreprise fournit actuellement ces services? Si oui, indiquez ce qui suit pour le contrat actuel:

- valeur du contrat (en précisant si la taxe est incluse);
- durée (y compris niveau d'effort / nombre de jours); et
- l'entreprise fournissant les services.

RÉPONSE 1 :

- Non, il n'y a présentement aucune compagnie qui fournit ces services.

QUESTION 2 :

En ce qui concerne M3 pour le consultant facilitateur, le Canada pourrait-il définir le «promoteur»? Le Canada pourrait-il fournir des exemples où le gouvernement du Canada est un promoteur?

RÉPONSE 2 :

- «Promoteur» désigne, à l'égard d'un projet, la personne, l'organisme, l'autorité fédérale ou le gouvernement qui propose ou initie un projet.

Voici un exemple hypothétique d'un projet dont le Canada est le promoteur :

Le Canada propose un projet de démolition d'immeubles appartenant à la Couronne situés sur des terres de la Couronne à proximité de plusieurs communautés de Premières Nations. Des consultations avec les principaux intervenants sont nécessaires pour remplir l'obligation de consulter du Canada. Dans ce scénario hypothétique, le Canada est le promoteur de ce projet de démolition.



QUESTIONS ET RÉPONSES

QUESTION 3 :

Compte tenu de l'exigence technique C5 (Expert-conseil principal en coordination) selon quoi «la ressource proposée par le soumissionnaire a de l'expérience manifeste dans la surveillance et le contrôle d'au moins deux (2) processus de consultation en parallèle», pouvez-vous clarifier et confirmer cette exigence dans le contexte du critère obligatoire O1 exigeant que «la ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir quinze (15) ans d'expérience manifeste dans la planification et l'exécution de processus de consultation» ? Cette expérience peut-elle se chevaucher (c.-à-d. qu'une ressource proposée ayant planifié et exécuté des services de consultation depuis 15 ans serait jugée conforme), ou doit-elle être non-chevauchante?

RÉPONSE 3 :

- Pour le critère d'évaluation O1 de l'Expert-conseil principal en coordination, où il est demandé que la ressource proposée par le soumissionnaire doit avoir quinze (15) ans d'expérience dans la planification et l'exécution des processus de consultation, il est acceptable de considérer le chevauchement d'expérience, pourvu que la ressource proposée ait au moins 10 ans d'expérience en planification et 10 ans d'expérience en exécution. Cependant, l'expérience de chevauchement de deux processus différents ne doit être comptée qu'une fois pour la planification ou l'exécution (ne peut pas être comptée deux fois).

Exemple:

Une ressource proposée a démontré son expérience avec deux processus de consultation qui se sont déroulés en parallèle pendant une certaine période:

Processus 1: Planification et exécution d'un processus de consultation couvrant 24 mois de janvier 2014 à décembre 2015.

Processus 2: Exécution d'un processus de consultation étalé sur 15 mois, de janvier 2015 à mars 2016.

- Aux fins du critère d'évaluation O1 de l'Expert-conseil principal en coordination, on peut compter 27 mois d'expérience totale démontrée dans la planification et l'exécution des processus de consultation.
- Le chevauchement de la planification et de l'exécution de l'expérience de janvier 2015 à décembre 2015 peut être compté pour la planification OU l'exécution, mais pas pour les deux.

QUESTION 4 :

Pouvez-vous également clarifier et confirmer le statut de O1 en lien avec le chevauchement ou non-chevauchement de l'expérience pour le Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents, ainsi que pour l'Administrateur de projet subalterne ?



QUESTIONS ET RÉPONSES

RÉPONSE 4 :

- Pour le critère d'évaluation O1 du Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents, il est acceptable de considérer le chevauchement d'expérience d'une ressource proposée, en autant que l'expérience acquise au cours de deux processus ne soit prise en compte qu'une seule fois.

Exemple:

Si la ressource proposée a démontré de l'expérience dans le cadre de deux processus de consultation, le processus 1 s'étalant sur 24 mois de janvier 2014 à décembre 2015, et le processus 2 couvrant 10 mois de janvier 2015 à octobre 2015, aux fins de O1, 24 mois d'expérience seront comptés.

QUESTION 5 :

Pouvez-vous préciser si la même équivalence universitaire pour O4 (Expert-conseil principal en coordination), O3 (Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents) et O3 (Administrateur de projet subalterne) s'applique à C8 (Expert-conseil principal en coordination), C5 / Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents) et C5 (Administrateur de projet subalterne), c.-à-d. que le diplôme peut provenir d'une université non canadienne?

RÉPONSE 5:

- Oui, la même équivalence d'études universitaires pour O4 (Expert-conseil principal en coordination), O3 (Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents) et O3 (Administrateur de projet subalterne) s'applique à C8 (Expert-conseil principal en coordination), C5 (gestion de l'information / des dossiers) Spécialiste - Intermédiaire) et C5 (Administrateur de projet - Junior).

QUESTION 6 :

Pouvez-vous clarifier l'exigence O1 pour le Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents qui stipule que la ressource proposée doit posséder six (6) années d'expérience manifeste dans l'exécution de chacun des services suivants:

- a. gérer de manière efficace et systématique la création, la réception, la tenue à jour, l'utilisation et l'élimination des documents, y compris des méthodes de saisie et de préservation de documents et de renseignements;**
- b. produire des rapports de recherche professionnels en se fondant sur une recherche détaillée dans les dossiers fédéraux et dans d'autres dossiers pertinents;**
- c. élaborer, organiser, surveiller et diriger des projets de recherche continue dans les archives, et établir les rapports connexes;**



QUESTIONS ET RÉPONSES

- d. offrir des services de recherche et de référence, y compris des recherches dans des systèmes en direct et sur le Web pour trouver des renseignements.**

Cela signifie que la ressource doit posséder un total de 24 années d'expérience sans chevauchement pour satisfaire à cette exigence obligatoire. La Couronne envisagerait-elle de remplacer «chacun des» par «une combinaison de» pour permettre aux soumissionnaires de proposer des ressources totalisant six années d'expérience couvrant a, b, c et d ?

RÉPONSE 6:

- Le critère O1 pour le Spécialiste intermédiaire de l'information et de la gestion de documents sera modifié comme suit:

La ressource proposée doit posséder un total de six (6) années d'expérience démontrée dans l'exécution d'une combinaison des services suivants:

- a. gérer de manière efficace et systématique la création, la réception, la tenue à jour, l'utilisation et l'élimination des documents, y compris des méthodes de saisie et de préservation de documents et de renseignements;
- b. produire des rapports de recherche professionnels en se fondant sur une recherche détaillée dans les dossiers fédéraux et dans d'autres dossiers pertinents;
- c. élaborer, organiser, surveiller et diriger des projets de recherche continue dans les archives, et établir les rapports connexes;
- d. offrir des services de recherche et de référence, y compris des recherches dans des systèmes en direct et sur le Web pour trouver des renseignements.

L'expérience de chevauchement est acceptable tant que la ressource proposée possède au moins deux (2) années d'expérience dans chacun des domaines de service mentionnés ci-dessus.

QUESTION 7 :

Le critère C3 pour le rôle de Expert-conseil principal en coordination demande une expérience similaire à la portée, aux livrables, à la taille et aux parties prenantes de l'EDT. La portée de l'énoncé des travaux ne décrit que les tâches réalisées et ne décrit pas les limites du projet. L'EDT ne décrit pas non plus la taille ou les parties prenantes du projet. Le client serait-il en mesure de clarifier le type de réponse qu'il recherche pour C3?

RÉPONSE 7:

Q 7 a - «La portée de l'énoncé des travaux ne décrit que les tâches réalisées et ne décrit pas les limites du projet ».



QUESTIONS ET RÉPONSES

A 7 a - Section 6) Les livrables et les jalons de l'EDT décrivent en détail les attentes et les limites du projet.

Q 7 b - «L'EDT ne décrit pas non plus la taille ou les parties prenantes du projet».

A 7 b - Section 6.1 Services de consultation des Autochtones de l'EDT identifie les groupes à partir desquels les parties prenantes devraient être sélectionnées et décrit leur participation respective. Quant à la taille, celle-ci sera établie dans la phase I - Consultations internes.